

sous la date de son décès (6 octobre). Ses restes mortels, but de nombreux pèlerinages, restèrent déposés pendant plusieurs siècles dans le tombeau de pierre où ils avaient été enfermés, puis dans une châsse. Le dimanche 17 juillet 1791, les Chartreux, que la Révolution allait disperser, les firent transporter dans l'église de Lochieu, où ils restèrent jusqu'au 2 janvier 1794, qu'ils furent enfouis dans le cimetière par la pitié de quelques habitants, dans le but de les soustraire à toute profanation. Le 22 juillet 1824, M. de la Croix d'Azolette, grand vicaire de Belley, délégué par Mgr Devie, les releva de terre et les remit en dépôt à M. David, maire de Lochieu. Le 13 avril 1830, ils furent enfin solennellement transférés dans l'église paroissiale et rendus à la vénération des âmes pieuses. Le culte de saint Arthaud était toujours resté localisé dans la Chartreuse et dans le Valromey. Le pape Grégoire XVI, par bref du 2 juin 1834, l'étendit à tout le diocèse, et un décret de la congrégation des rites, en date du 6 septembre suivant, en autorisa l'office (1).

§ III.

DIGRESSION SUR LA PRÉTENDUE FAMILLE DE SAINT ARTHAUD.

Suivant l'opinion commune, dont on ne trouve pas cependant trace avant le milieu du xvii^e siècle, mais enracinée aujourd'hui à un point tel, qu'on a cru pouvoir

inter portas capituli et ecclesiae (Acta sanctorum, tome III d'octobre, p. 785).

(1) V. Histoire hagiologique de Belley, par M. Depery, t. I, p. 335; et Archives saintes de Belley, p. 310.